

Délibération n°2020-06-28bis

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

ANNULE ET REMPLACE n°2020-06-28

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Office de tourisme communautaire : dotation initiale de fonctionnement pour 2021 et renouvellement de la convention d'objectifs pour 12 mois par avenant

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Claude Bauvy** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

## Délibération n°2020-06-28bis



### 1/ Attribution de la dotation initiale de fonction

Le président explique qu'afin que le fonctionnement de l'EPIC se poursuive et dans l'attente d'approuver le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire, il vous est proposé d'octroyer une dotation initiale à l'office de tourisme communautaire, égale à 151 849,98 € (équivalent à trois mois de participation de 2020). Cette somme permettra à l'EPIC de faire face à ses dépenses de personnel.

La dotation initiale de fonctionnement 2021 sera versée de la manière suivante :

- Janvier 2021 : 50 616,66 €
- Février 2021 : 50 616,66 €
- Mars 2021 : 50 616,66 €

### 2/ Prolongation de la convention 2017-2020

La convention d'objectifs et de moyens reliant Haute-Corrèze Communauté et l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze est établie pour une durée de 3 ans. Cette convention se termine au 31 décembre 2020.

Suite à l'élection des élus communautaires et la mise en place du nouveau bureau de l'Office de tourisme, il est proposé d'écrire une nouvelle convention d'objectifs et de moyens. Le travail d'écriture se fera sur le premier semestre 2021 en concertation avec les nouvelles équipes et en respectant le Schéma de Développement de l'Economie Touristique de Haute-Corrèze.

Pour assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire lors de ce temps d'échange, il est proposé de proroger la convention initiale de 12 mois par un avenant, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2021 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 151 849,98 € et ses modalités de versement comme suit :
  - Janvier 2021 : 50 616,66 €
  - Février 2021 : 50 616,66 €
  - Mars 2021 : 50 616,66 €
- **PROROGE** la convention de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2021, par avenant.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,  
Pierre Chevalier

